

Dossier suivi par :

Guillaume Gressier
03 44 06 45 82

Delphine CLERY
03 44 06 45 49

Marjorie MORIN
03 60 36 40 56

Mélanie STASIEK
03 44 06 45 39

gestioncollective@ac-amiens.fr

Beauvais, le 26 janvier 2026

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Education nationale de l'Oise

à

Mesdames et messieurs les
enseignants du premier degré

s/c de mesdames et messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale

Objet : Recrutement sur les postes à profil – Rentrée 2026

Références

- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité.

Annexes

- Annexe 1** : Liste des postes à profil vacants
- Annexe 2** : Fiches de poste
- Annexe 3** : Modalités de saisie des candidatures sur l'application

Dans le cadre des opérations du mouvement intra-départemental et préalablement à l'ouverture du serveur de saisie des vœux, des procédures spécifiques de recrutement sont mises en place pour certains emplois, dits postes à profil.

Ces postes requièrent une adéquation particulière entre le profil du poste et les compétences professionnelles détenues par les candidats. Pour la majorité d'entre eux, la détention d'un diplôme, d'une certification ou l'inscription sur une liste d'aptitude spécifique est exigée (CAFIPEMF, CAPPEI, liste d'aptitude, etc.).

I. Liste des postes à profil du département

La liste exhaustive des postes concernés par ces procédures figure dans les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité citée en référence, ainsi que dans le tableau ci-dessous.

Poste à profil	Titre requis
Conseiller pédagogique de circonscription	CAFIPEMF
Conseiller pédagogique départemental	CAFIPEMF
Enseignant référent de scolarisation des élèves en situation de handicap	CAPPEI
Enseignant affecté au sein de l'EREA de Crèvecœur-le-Grand	CAPPEI
Direction d'école de 12 classes et plus	L. A. à la direction d'école
Conseiller vie scolaire	Aucun
Chargé de mission « Politique de la ville »	Aucun
Coordonnateur de réseau en REP ou REP+	Aucun

Attention : la liste des postes à profil vacants est susceptible d'être actualisée régulièrement. Les candidats sont invités à consulter fréquemment l'application dédiée à la saisie des vœux.

II. Modalités de candidature et fonctionnement de l'application

Les enseignants souhaitant candidater à l'un des postes proposés doivent déposer leur candidature du mercredi 28 janvier au mercredi 11 février 2026.

Chaque candidature devra impérativement être accompagnée :

- d'un curriculum vitae ;
- d'une lettre de motivation.

Ces documents seront déposés exclusivement via l'application accessible à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2026PP/>

III. Modalités de recrutement

Seules les candidatures des enseignants justifiant des diplômes ou certifications exigés, ou engagés dans un parcours de certification, seront examinées.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à un entretien devant une commission départementale.

Les commissions se tiendront du lundi 9 mars 2026 au mercredi 25 mars 2026.

Les résultats seront communiqués le lundi 30 mars 2026, sur la boîte professionnelle des candidats.

Les enseignants retenus devront confirmer leur acceptation du poste par retour de courriel au plus tard le jeudi 2 avril 2026.

Les affectations sur les postes à profil sont prononcées à titre définitif.

Attention : pour les candidats en cours de certification, l'affectation à titre définitif est conditionnée à l'obtention du titre requis. En cas d'échec, l'enseignant sera affecté sur le poste à titre provisoire et perdra, à la rentrée 2026, le bénéfice du poste qu'il occupait précédemment.



Jean-Paul Obellianne

Annexe 1 – Liste des postes à profil vacants à la rentrée scolaire 2026

Code poste	Nombre de postes	Fonction / Support	Circonscription / Service	Commune	Affectation / Établissement
PP01	1	Chargé de mission politique de la ville	DSSEN de l'Oise	Beauvais	DSSEN de l'Oise
PP02	1	Conseiller vie scolaire	Nogent sur Oise / Creil	Nogent sur Oise/Creil	DSSEN de l'Oise
PP03	1	Conseiller pédagogique départemental Formation continue	DSSEN de l'Oise	Beauvais	DSSEN de l'Oise
PP04	1	Conseiller pédagogique départemental EPS	DSSEN de l'Oise	Beauvais	DSSEN de l'Oise
PP05	1	Conseiller pédagogique départemental Numérique	DSSEN de l'Oise	Beauvais	DSSEN de l'Oise
PP06	1	Conseiller pédagogique départemental Formation de formateurs	DSSEN de l'Oise	Beauvais	DSSEN de l'Oise
PP07	1	Conseiller pédagogique numérique	École inclusive	Beauvais	Circonscription école inclusive
PP08	1	Conseiller pédagogique IEN	École inclusive	Beauvais	Circonscription école inclusive
PP09	1	Conseiller pédagogique IEN	Beauvais Nord	Beauvais	Circonscription Beauvais Nord
PP10	1	Conseiller pédagogique IEN	Beauvais Sud	Beauvais	Circonscription Beauvais Sud
PP11	1	Conseiller pédagogique IEN	Clermont	Agnetz	Circonscription Clermont
PP12	2	Conseiller pédagogique IEN	Compiègne	Compiègne	Circonscription Compiègne
PP13	2	Conseiller pédagogique IEN	Creil	Creil	Circonscription Creil
PP14	1	Conseiller pédagogique IEN	Méru	Méru	Circonscription Méru
PP15	2	Conseiller pédagogique IEN	Saint-Just-en-Chaussée	Saint-Just-en-Chaussée	Circonscription Saint-Just-en-Chaussée
PP16	1	Directeur d'école (12 classes et plus)	Beauvais Sud	Noailles	École élémentaire du Chemin Vert

Code poste	Nombre de postes	Fonction / Support	Circonscription / Service	Commune	Affectation / Établissement
PP17	1	Directeur d'école (12 classes et plus)	Creil	Creil	École élémentaire Montaigne
PP18	1	Enseignant 1er degré référent	Auneuil	Beauvais	Circonscription Auneuil
PP19	2	Enseignant 1er degré référent	École inclusive	Beauvais	Circonscription école inclusive
PP20	1	Enseignant 1er degré référent	Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	Circonscription Crépy-en-Valois
PP21	2	Enseignant 1er degré référent	Gouvieux	Gouvieux	Circonscription Gouvieux
PP22	2	Enseignant 1er degré référent	Grandvilliers	Grandvilliers	Circonscription Grandvilliers
PP23	1	Enseignant 1er degré référent	Auneuil	Auneuil	Circonscription Auneuil
PP24	1	Coordonnateur de réseau REP / REP+	Noyon	Noyon	École élémentaire – Groupe scolaire Saint-Exupéry
PP25	8	Enseignant	École inclusive	Crèvecœur-le-Grand	EREA
PP26	1	Coordonnateur PAS	École inclusive	Beauvais	Collège Henri Baumont
PP27	1	Coordonnateur PAS	École inclusive	Bresles	Collège Condorcet

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC) NUMÉRIQUE

Profil du poste

DÉFINITION DU POSTE

Le conseiller pédagogique numérique est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le CPC est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN. En sa qualité de CPC, il contribue à l'élaboration des outils de pilotage et de gestion de la circonscription.

MISSIONS

Outre les missions ordinaires de conseiller pédagogique de circonscription, le CPC numérique doit :

Pour le département

- Participer au travail et projets de la mission départementale numérique (déploiement de l'ENT, certification des enseignants et des élèves, expérimentation robotique, mise en œuvre des brigades d'intervention numérique...) ;
- Participer aux dispositifs de formation départementaux (notamment directeurs d'école...) ;
- Contribuer à l'élaboration des outils de formation en ligne (Magistère, plateforme collaborative...) ;
- Contribuer à la passation d'exams et concours ;
- Prendre part (à la demande des responsables des groupes) aux travaux des groupes départementaux pour intégrer la transversalité des usages numériques dans les divers domaines et champs disciplinaires.

Pour la circonscription

- Prendre une part active à la mise en œuvre des actions de l'équipe de la circonscription ;
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, formation et accompagnement, conseils auprès d'équipes pédagogiques...) et notamment, au titre de sa valence spécifique, dans le domaine du numérique éducatif ;
- Assurer une veille technologique et identifier les ressources et outils numériques pertinents ;
- Valoriser les usages du numérique éducatif du département et de la circonscription ;
- Conseiller les équipes pédagogiques et les mairies sur le choix de matériels et d'équipements ;
- Animer et/ou suivre la mise en œuvre des plans nationaux de développement du numérique ;
- Participer activement à la formation initiale et continue des enseignants : concevoir et conduire des actions de formation continue.
- Accompagner les directeurs d'écoles dans la gestion courante de l'école et des applications métiers ;
- Accompagner les écoles et les collectivités dans leur responsabilité de sécurisation des postes et des connexions (filtrage et antivirus) ;
- Sensibiliser tous les personnels à la dimension légale et déontologique du numérique.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IEN de la circonscription. Celui-ci répartit les dossiers et les axes de travail entre les membres de son équipe.

COMPÉTENCES REQUISSES

- Solides compétences et connaissances techniques et pédagogiques du numérique et de la réglementation en vigueur ;
- Loyauté institutionnelle, discréetion professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Capacité à se former et à renouveler sa pratique professionnelle ;
- Réactivité et capacité à prendre du recul en situation complexe.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle de la circonscription.
- Les missions relatives au numérique éducatif représenteront un minimum de 25% du temps de service du conseiller pédagogique numérique.
- Les missions du conseiller pédagogique s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein de l'équipe de circonscription.
- Être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription de l'école concernée ou l'inspecteur en charge du numérique : Jean-François Butel ien60.gouvieux@ac-amiens.fr.

Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.)

Profil du poste

CADRE GENERAL

Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN. En sa qualité de CPC, il contribue à l'élaboration des outils de pilotage et de gestion de la circonscription.

MISSIONS

Elles sont essentiellement pédagogiques mais peuvent être complétées par des tâches administratives en lien avec le programme de travail de circonscription ou inhérentes à la mise en place des actions pédagogiques.

Pour la circonscription

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...) ;
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- Accompagner les enseignants dans leur développement professionnel (CAFIPEMF, direction d'école...) ;
- Exercer une veille pédagogique ;
- Exercer les tâches administratives à finalités pédagogiques (application SortieSco, planning piscine, dossiers APE...).

Pour les écoles

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de projets de classe ;
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne qu'ils soient débutants ou chevronnés ;
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour le département

- Conduire des actions de formation continue ;
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la mutualisation et la diffusion d'outils pédagogiques ;
- Contribuer à la conception de sujets et à la passation d'exams et de concours.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IEN de la circonscription. Celui-ci répartit les dossiers et les axes de travail entre les membres de son équipe.

COMPETENCES REQUISSES

- Solides compétences pédagogiques et didactiques ;
- Très bonne connaissance du système éducatif ;
- Loyauté institutionnelle, discréption professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Capacité à se former et à renouveler sa pratique professionnelle ;
- Réactivité et capacité à prendre du recul en situation complexe.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le conseiller pédagogique est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle de la circonscription.
- Les missions du conseiller pédagogique s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein de l'équipe de circonscription.
- Être titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription concernée.

Directeur d'école 12 classes et plus

Profil du poste

CADRE GENERAL

Le directeur ou la directrice d'une école de 12 classes ou plus est garant de la mise en œuvre du projet d'école dans le respect des orientations nationales et académiques. Il/elle assure la coordination pédagogique, administrative et relationnelle. Sa mission inclut le pilotage stratégique et notamment pédagogique, l'accompagnement des équipes et le développement des partenariats avec les familles et les acteurs locaux. Il/elle veille également à garantir un climat scolaire serein et inclusif pour tous les élèves. Enfin, il/elle intègre les évolutions institutionnelles et pédagogiques, notamment celles issues du rapport de l'IGESR de 2024 relative au pilotage pédagogique des écoles par les directeurs. (<https://www.education.gouv.fr/le-pilotage-pedagogique-des-ecoles-par-les-directeurs-livret-1-etat-des-lieux-et-perspectives-414713>).

MISSIONS

- Définir et mettre en œuvre le projet d'école en collaboration avec l'équipe enseignante et les partenaires.
- Cordonner les actions éducatives, garantir la cohérence des pratiques pédagogiques.
- Soutenir les enseignants dans leur mission et les accompagner dans leur développement professionnel.
- Suivre et analyser les résultats scolaires pour définir et ajuster les stratégies pédagogiques.
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves.
- Être garant de la continuité des parcours des élèves.
- Connaître, déployer et coordonner les dispositifs d'accompagnement.
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Gérer les admissions et l'organisation pédagogique.
- Assurer la gestion des emplois du temps des personnels et des plannings de service.
- Veiller à la conformité des procédures administratives et au respect de la réglementation qui est applicable à l'école.
- S'assurer de la sécurité des élèves et du personnel (plan de prévention, exercices de sécurité).
- Garantir une utilisation optimale des ressources matérielles et budgétaires.
- Représenter l'école auprès des autorités académiques et des collectivités territoriales.
- Conforter l'alliance éducative avec les familles, les associations et autres partenaires locaux.
- Collaborer avec les services sociaux, médicaux et éducatifs.

COMPETENCES REQUISSES

- Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques solides.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.
- Avoir une posture professionnelle qui permette d'agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.
- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et maîtriser les principaux éléments réglementaires.
- Avoir des compétences relationnelles : qualité de l'expression, aptitude à la communication, capacités d'écoute, régulation des relations interpersonnelles.
- Maîtriser les outils numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.
- Une expérience de direction est vivement souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la circonscription de l'école concernée.

ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Profil du poste

CADRE GENERAL

Enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré, il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur en charge de l'école inclusive. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Académique des Services de l'Education nationale, qui arrête son secteur d'intervention. Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (B.T.S., C.P.G.E.), et quel que soit le type de scolarisation public, privé ou médico- social, à domicile.

Se référer à l'arrêté du 17 aout 2006 paru au BO du 7 septembre 2006 consultable sur le site ministériel :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0601976A.htm>

MISSIONS

- Suivre et coordonner les parcours personnalisés de scolarisation,
- Réunir et animer l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) autant que de besoin,
- Conseiller et soutenir les enseignants dans l'adaptation pédagogique et les modalités d'inclusion des élèves en situation de handicap,
- Promouvoir et diffuser les outils et ressources pédagogiques adaptées,
- Informer, accompagner et soutenir les familles dans les démarches liées à la scolarisation de leur enfant,
- Assurer les relations avec et entre les établissements scolaires, les établissements médico-sociaux, les PIAL, le pôle école inclusive, la Maison Départementale de l'Autonomie et faire vivre ce partenariat.

COMPETENCES REQUISES

- Avoir une bonne connaissance du système éducatif,
- Maîtriser les outils numériques et les applications de l'Education nationale (AGESH et Livret de Parcours Inclusif),
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation relative à la scolarisation et au parcours des élèves en situation de handicap,
- Capacité à animer des réunions avec différents publics et à en rendre compte,
- Disposer d'importantes qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité,
- Faire preuve de rigueur et efficience dans l'organisation des missions,
- Être disponible et faire preuve de réactivité.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise :
poleashsecretariat60@ac-amiens.fr.



ENSEIGNANT EREA

POLE EDUCATIF

Profil du poste

CADRE GENERAL

Enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré, il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH-Ecole inclusive. Il exerce sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement de l'EREA- Etablissement Régional d'Enseignement Adapté.
Conformément à la circulaire n°2017-076 du 24 avril 2017, les enseignants d'enseignement général en EREA assurent une mission essentielle d'enseignement spécialisé pour répondre aux besoins particuliers, laquelle, compte tenu de la spécificité des publics accueillis, intègre une part d'accompagnement pédagogique et éducatif dans le cadre du fonctionnement de l'internat éducatif.

MISSIONS

- Enseigner à des élèves du second degré rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou sociales, dans le cadre des programmes scolaires et du socle commun de compétences, de connaissances et de culture,
- Assurer la continuité des apprentissages,
- Assurer un accompagnement éducatif et pédagogique dans le cadre du fonctionnement de l'internat éducatif,
- Participer aux réunions éducatives et de synthèse,
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs et des projets de suivi individualisés,
- Entretenir une étroite relation co-éducative avec les familles,
- Participer à la construction du projet d'insertion sociale et professionnel des élèves,
- Accompagner les élèves pendant les périodes de stage.

COMPETENCES REQUISSES

- Bonne connaissance des besoins éducatifs particuliers et notamment des troubles des apprentissages,
- Maîtrise des outils, ressources et dispositifs de soutien et d'adaptation,
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- Adaptation et complémentarité pédagogique aux pratiques de classe,
- Des qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité,
- Rigueur et organisation dans ses missions.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le service des enseignants comprend des activités d'enseignement en classe, des activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19h), des enseignements pratiques interdisciplinaires, des activités encadrées du mercredi après-midi et le cas échéant, l'encadrement de projets.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : poleashsecretariat60@ac-amiens.fr.

COORDONNATEUR PAS - Pôle d'Appui à la Scolarité

Profil du poste

CADRE GENERAL

Enseignant titulaire du CAPPEI-Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Ecole inclusive (ou souhaitant le passer), le coordonnateur PAS-Pôle d'Appui à la Scolarité est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN. Il est rattaché à l'autorité fonctionnelle des IEN ASH-Ecole inclusive. Il intervient sur l'ensemble des établissements scolaires publics et privés du premier et du second degrés du secteur défini d'un PAS.

Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service offert aux familles et un appui aux équipes enseignantes. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social et d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école.

L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

MISSIONS

- Accueillir les demandes des familles et des équipes enseignantes,
- Répondre aux besoins particuliers des élèves en proposant des aménagements pédagogiques et éducatifs adaptés en :
 - dressant un état des lieux des aménagements déjà mis en place pour l'élève en mobilisant les personnes ressources (de l'Education nationale et/ou du médico-social) pour l'étude des situations,
 - identifiant les besoins avec l'éducateur spécialisé.
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation de tous les élèves,
- Etre une personne ressource pour les équipes pédagogiques au sein des établissements du PAS, lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière,
- Construire et formuler avec les équipes enseignantes des réponses pédagogiques et éducatives adaptées favorisant l'accès aux apprentissages,
- Renforcer les liens avec l'ensemble des partenaires du territoire du PAS, afin de répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

COMPETENCES REQUISSES

- Travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Education nationale,
- Avoir une expertise de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe,
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés,
- Agir en référence constante au principe d'éducabilité cognitive,
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité,
- Connaitre l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement des élèves en situation de handicap,
- Maîtriser les outils numériques et les applications institutionnelles,
- Suivre avec rigueur et organisation les dossiers (tableau de bord, rapport d'activités...),
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans...).

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein. La charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires et nécessite une disponibilité élargie.
- Le CAPPEI (ou équivalent) est requis ; le candidat peut avoir fait fonction ou entrer en cours de formation / validation des acquis de l'expérience.
- Les missions impliquent des déplacements sur le territoire du PAS.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le pôle école inclusive du département de l'Oise : poleashsecretariat60@ac-amiens.fr.

Chargé de mission politique de la ville

Profil du poste

CADRE GENERAL

Le chargé de mission politique de la ville est chargé de mission auprès de l'IA-DAASEN qui assure, dans le domaine pédagogique, le suivi des actions menées dans le cadre de la politique de la ville. Il est placé sous son autorité fonctionnelle et sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN.

MISSIONS

- Conseiller l'IA-DASEN sur l'ensemble des dossiers relevant de la politique de la ville ;
- Représenter l'IA-DASEN auprès des différents services de l'État et des collectivités territoriales dans les instances de suivi des politiques publiques éducatives ;
- Développer une connaissance des actions partenariales menées dans les territoires et en assurer la diffusion ;
- Contribuer au déploiement des Cités éducatives du département par un appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'actions dans une démarche partenariale à l'échelle des territoires ;
- Accompagner les inspecteurs de circonscription dans le déploiement de la mesure Petits déjeuners à l'École inscrite dans la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Favoriser les relations entre l'École et les familles en coordonnant différents dispositifs ;
- Favoriser la complémentarité entre les actions du droit commun Éducation nationale et le volet éducatif des contrats de ville.
- Assurer, en relation avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, le lien entre l'Éducation nationale et les programmes de réussite éducative du département.
- Travailler en collaboration étroite avec les Délégués du Préfet en territoire sur l'ensemble des dossiers ayant trait à la Politique de la ville.
- Produire des documents de synthèse et d'aide à la décision (notes, comptes rendus de réunions, synthèses...) en lien avec les dossiers et/ou les instances départementales, interinstitutionnelles ou partenariales.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IA-DAASEN.

COMPETENCES REQUISSES

- Très bonne connaissance du système éducatif ;
- Loyauté institutionnelle, discréction professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Connaissances des dispositifs de la politique de la ville ;
- Capacité à rendre compte de son action.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le chargé de mission politique de la ville est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle du département.
- Etre titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la directrice académique adjointe : Mélanie Batteux-Baillon, ce.chef-cabinet60@ac-amiens.fr.

Conseiller Vie Scolaire (C.V.S.)

Profil du poste

CADRE GENERAL

Le conseiller vie scolaire (CVS) est un enseignant placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription. Membre de l'équipe de circonscription, le CVS travaille en étroite relation avec le pôle climat scolaire de la DSDEN piloté par la CT-EVS.

MISSIONS

Les missions du CVS s'inscrivent dans le cadre de la politique académique et départementale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire. Le CVS déploie des mesures de prévention, apporte un appui aux équipes enseignantes sur le terrain, aide à la gestion des situations complexes et en assure le suivi en lien avec l'IEN et le pôle climat scolaire de la DSDEN.

Pour la circonscription

- Aider à l'analyse des situations complexes : prise de contact avec les équipes éducatives, les familles, les partenaires extérieurs, les services de la DSDEN, le pôle ressource de la circonscription.
- Proposer des stratégies pour sortir du conflit, des outils, des dispositifs.
- Aider à la mise en acte des stratégies arrêtées par l'IEN (soutien à l'équipe pédagogique, aide au rétablissement de la communication école-famille, mise en place d'accompagnement).
- Assurer le suivi des situations complexes et le retour d'expérience en rendant compte à l'IEN et à la CT-EVS.
- Assurer le suivi des situations d'absentéisme.
- Représenter l'IEN lors d'instances (équipe éducative, ESS...) ou d'entretien avec une famille.
- Membre de l'équipe PHARE de la circonscription.

Pour les écoles

- Aider la direction d'école à préparer un entretien ou une réunion complexe.
- Conseiller la direction sur des conduites à tenir. Proposer un premier niveau de réponse à une situation de vie scolaire.
- Déployer des actions de prévention contre toute forme d'intimidation, de violence ou de harcèlement au sein des écoles en lien avec le pôle climat scolaire de la DSDEN et les partenaires extérieurs (ITEP, gendarmerie, associations, réussite éducative, politique de la ville).
- Accompagner la mise en œuvre d'un PPGC (Programme Personnalisé de Gestion du Comportement).
- Accompagner pédagogiquement l'équipe enseignante pour la prise en charge des élèves à difficultés à expression comportementale.

Une lettre de mission est établie chaque année par l'IEN de la circonscription. Le CVS rend compte de son action en complétant un tableau de suivi des situations traitées et un compte-rendu d'activité.

COMPETENCES REQUISSES

- Solides capacités relationnelles ;
- Réactivité et capacité à prendre du recul en situation complexe ;
- Très bonne connaissance du développement psychoaffectif de l'enfant ;
- Très bonne connaissance du système éducatif et des institutions (éducation, justice, police, santé) ;
- Loyauté institutionnelle, discréction professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Être enseignant titulaire avec une expérience reconnue dans l'aide et l'accompagnement de la grande difficulté scolaire.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires ;
- Le poste est localisé à Creil dans les locaux des circonscriptions de Nogent-sur-Oise et Creil ;
- Ce poste bénéficie de la prime REP+.
- Le poste s'exerce sur les circonscriptions de Creil et Nogent-sur-Oise, sous l'autorité des IEN de ces deux circonscriptions. Le CVS est amené à se déplacer régulièrement à l'échelle de chacune des circonscriptions ;
- Les missions du CVS s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein de l'équipe de circonscription et avec le pôle climat scolaire ;

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'adjointe au DASEN en charge du Premier degré : ce.ien@ac-amiens.fr .

Conseiller pédagogique départemental

Formation continue et ingénierie de formation

Profil du poste

CADRE GENERAL

Le conseiller pédagogique départemental formation continue et ingénierie de formation (FCIF) contribue à la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale en matière de développement des compétences professionnelles des enseignants. Sous l'autorité fonctionnelle et le pilotage de l'adjointe au DASEN en charge du 1er degré et sous l'autorité du DASEN, il organise, coordonne et assure le suivi de l'ensemble des plans de formation continue mis en œuvre dans le département. Il organise, coordonne et assure le suivi plus spécifique des plans de formation initiale et continue des directions d'école en lien avec les référentes vie scolaire.

En tant que conseiller pédagogique départemental, il assure des formations à destination des formateurs sur les aspects liés à l'ingénierie de formation et des formations à destination des directeurs d'école.

Le conseiller pédagogique départemental FCIF fait partie du pôle pédagogique départemental piloté par l'A-DASEN. Dans ce cadre, il travaille notamment en étroite collaboration avec les chargées de mission formation initiale et continue et la conseillère départementale en charge de la formation continuée et de la formation des formateurs.

Une lettre de mission établie annuellement par l'adjointe au DASEN en charge du 1^{er} degré fixe les axes prioritaires d'action.

MISSIONS

Organisation, coordination et suivi des plans de formation continue :

- Concevoir et diffuser des outils permettant une élaboration, un suivi et une mise en œuvre efficiente des différents plans de formation à l'échelle départementale.
- Renforcer la circulation des informations entre les différents acteurs (enseignant, école, circonscription, DSDEN, Rectorat, Ministère).
- Optimiser le déploiement des parcours de formation afin de répondre aux besoins des écoles et des personnels au regard du vivier de formateurs dans une démarche d'amélioration continue.
- Accompagner les circonscriptions et les conseillers pédagogiques départementaux dans la structuration et la mise en œuvre des plans de formation, notamment dans la partie « contractualisation » de la formation.
- Assurer le suivi des plans en lien avec le service de la gestion des personnels (DGP) de la Direction académique, l'école académique de la formation continue (EAFC) et le Ministère de l'éducation nationale en utilisant les applications dédiées (GAIA, SOFIA, EGIDE) et participer à la complétude des enquêtes.
- Elaborer, en collaboration avec la chargée de mission Formation continue et la DGP, le planning de remplacement annuel des formations sur temps scolaire.
- Aider ponctuellement à la saisie des fiches-sessions dans SOFIA.

Mission spécifique liée à la direction d'école :

- Elaborer les plans de formation initiale et continue à la direction d'école et à la préparation à la liste d'aptitude en lien avec l'ADASEN et les référentes vie scolaire.
- Concevoir, animer et organiser des formations dans le cadre de la formation préparatoire, initiale et continue à la direction d'école.
- Animer le groupe départemental des directeurs d'école (GDDE) en lien avec les référentes vie scolaire.
- Concevoir et animer la partie « espace directeurs » du site départemental du Pôle pédagogique.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative dans le département :

- Participer ponctuellement au suivi de personnels entrants dans le métier ou rencontrant des difficultés (professeurs des écoles ou directeurs d'école) ;

- Participer à des jurys et des commissions ;
- Participer aux réunions de travail du pôle pédagogique ;
- Participer aux instances tel le conseil départemental de la formation ;
- Rédiger des notes de synthèse.

COMPETENCES REQUISSES

- Expertise dans l'utilisation des outils numériques (suite office notamment Excel) et des applications métiers liées à la direction d'école.
- Compétences didactiques et pédagogiques confirmées ;
- Expérience affirmée dans la formation d'adultes et l'hybridation des formations ;
- Très bonne connaissance du système éducatif et des services de la DSDEN ;
- Esprit d'initiative et curiosité ;
- Loyauté institutionnelle, discréction professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;
- Capacité à rendre compte ;
- Réactivité et prise de recul en situation complexe.

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le poste est localisé à la DSDEN de l'Oise mais est soumis à des déplacements réguliers.
- Les missions du conseiller pédagogique départemental s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein du pôle pédagogique, des services de la DSDEN et avec les circonscriptions et les partenaires institutionnels.
- Etre titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le secrétariat de l'Adjointe au Directeur académique en charge du 1^{er} degré : ce.ien60@ac-amiens.fr.

Conseiller pédagogique départemental Education physique et sportive

Profil du poste

CADRE GENERAL

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, de la politique départementale et des axes de l'action conduite par l'adjointe au DASEN en charge du 1^{er} degré.

Professeur des Écoles titulaire du CAFIPEMF E.P.S., le conseiller pédagogique départemental E.P.S. doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans les 1^{er} et second degrés (didactique et pédagogie) et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, agréments, conventions...).

MISSIONS

Missions départementales :

- participer aux travaux du pôle pédagogique de l'Oise ;
- coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en E.P.S. constituée auprès de Mme la M. l'IADASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales, académiques et nationales ;
- contribuer au développement de l'enseignement de l'E.P.S. dans les écoles et du sport scolaire (en lien avec l'Usep Oise) ;
- contribuer à la généralisation du dispositif « 30 minutes d'activité quotidienne dans toutes les écoles » ;
- conduire des actions de formation initiale
- conduire des actions de formation continue en direction des professeurs du premier degré et des enseignants de cycle 3 dans le cadre des liaisons interdegrés ;
- contribuer à la passation d'exams et concours.

Mission locales :

- apporter son concours aux Inspecteurs chargés de circonscription ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures sportives et culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- représenter l'institution auprès d'autres administrations, des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés en priorité et tout autre enseignant volontaire et/ou en contractualisation
- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements en E.P.S. ;
- conseiller les équipes dans la mise en œuvre du dispositif « 30' d' APQ »
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations

COMPETENCES REQUISSES

- Compétences didactiques et pédagogiques confirmées ;
- Très bonne connaissance du système éducatif et des services de la DSDEN ;
- Esprit d'initiative et curiosité ;
- Loyauté institutionnelle, discrétion professionnelle, grande disponibilité, sens du contact et des responsabilités ;
- Capacité à travailler en équipe et à se situer dans son environnement professionnel ;

- Capacité à rendre compte ;

CONDITIONS

- Le poste s'exerce à temps plein et la charge de travail dépasse le seul cadre des horaires scolaires.
- Le poste est localisé à la DSDEN de l'Oise mais est soumis à des déplacements réguliers.
- Les missions du conseiller pédagogique départemental s'inscrivent impérativement dans une dimension collective et collaborative au sein du pôle pédagogique, des services de la DSDEN et avec les circonscriptions et les partenaires institutionnels.
- Etre titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter le secrétariat de l'Adjointe au Directeur académique en charge du 1^{er} degré : ce.iena60@ac-amiens.fr.

Annexe 3 – Modalités de saisie des candidatures sur l’application de recrutement des postes à profil

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2026PP/>

1. Connexion à l’application

Une fois sur l’application, le candidat renseigne son identifiant et son mot de passe de messagerie professionnelle, puis clique sur le bouton « Se connecter ».

2. Consultation des postes proposés

Après connexion, la liste des postes à profil disponibles s’affiche dans la colonne de gauche de l’écran. Les postes sont classés par catégorie.

3. Formulation des vœux

Pour formuler ses vœux, le candidat sélectionne le ou les postes souhaités et les glisse-dépose de la colonne de gauche vers la colonne de droite intitulée « Mes vœux ».

Chaque candidat peut modifier l’ordre de ses vœux à tout moment pendant la période d’ouverture de l’application. La numérotation des vœux est automatiquement actualisée en fonction de l’ordre retenu. Pour modifier l’ordre des vœux, l’enseignant sélectionne le vœu concerné, maintient le clic gauche de la souris et le déplace vers la position souhaitée.

Pour supprimer un vœu, il convient de cliquer sur la croix située à droite du vœu concerné. Le candidat doit déposer, à l’endroit dédié, son curriculum vitae et sa lettre de motivation.

4. Validation de la candidature

Une fois l’ensemble des vœux formulés, les informations personnelles renseignées, le CV et la lettre de motivation déposés, le candidat valide sa saisie en cliquant sur « Enregistrer ma candidature ».

5. Accusé de réception

À l’issue de la validation, un récépissé récapitulatif de la candidature, mentionnant l’ensemble des vœux formulés, est automatiquement transmis sur la messagerie professionnelle du candidat.